

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 1er novembre 2023 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, M. Nicholas Borne et Mme Sandra Desmeules, présents à la salle du conseil, ainsi que Mme Christine Poirier, via l'application Teams, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, via l'application Teams, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Frédéric Cossette, directeur général adjoint infrastructures, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20231101-3490

ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE - CHARLES PEARSON

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter l'offre de M. Charles Pearson, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à la Ville pour la somme de 4 800 \$, une servitude permanente sur une partie du lot 1 175 942 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16,2 mètres carrés, l'assiette de cette servitude étant montrée et décrite aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 10 juillet 2023 sous le numéro 7394 de ses minutes, nécessaire pour protéger une conduite municipale enfouie;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1770293)
(SD-2023-4993)

CE-20231101-3491

ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE - MICHAEL SPINELLI ET PATRIZIA RINALDI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter l'offre de M. Michael Spinelli et Mme Patrizia Rinaldi, leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à la Ville pour la somme de 5 000 \$, une servitude permanente sur une partie du lot 1 175 917 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16,8 mètres carrés, l'assiette de cette servitude étant montrée et décrite aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 10 juillet 2023 sous le numéro 7394 de ses minutes, nécessaire pour protéger une conduite municipale enfouie;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1770293)
(SD-2023-4993)

CE-20231101-3492

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 9 800 \$, prise à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, pour défrayer l'acquisition des servitudes permanentes sur une partie des lots 1 175 942 et 1 175 917 du cadastre du Québec, nécessaires pour protéger une conduite municipale enfouie;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1770293)
(SD-2023-4993)

CE-20231101-3493

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACCEPTATION - OFFRE
DE VENTE - LOT 1 637 813**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'accepter l'offre de 355 Curé-Labelle inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 4 450 000 \$ le lot 1 637 813 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 405 mètres carrés, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse de vente, nécessaire à des fins de réserve foncière;

de mandater ETTIC Société Notariale S.E.N.C.R.L. pour préparer



l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771619)
(SD-2023-5164)

CE-20231101-3494

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense 4 450 000 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour défrayer l'acquisition du lot 1 637 813 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de réserve foncière;

d'approuver une dépense de 118 128 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour défrayer l'indemnité à laquelle le propriétaire aurait eu droit en compensation des droits sur les mutations immobilières dans le cadre de procédures en expropriation, concernant l'acquisition dudit lot;

d'approuver une dépense, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour défrayer la préparation de l'acte notarié;

aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'acquisition dudit lot par le conseil municipal.

(CT:1771619)
(SD-2023-5164)

CE-20231101-3495

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - VENTE - 355 CURÉ-
LABELLE INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de vendre à 355 Curé-Labelle inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, une partie du lot 5 064 557 (lot projeté 6 594 307) et le lot 6 243 141 du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 3 350,9 mètres carrés, au prix de vente établi aux conditions mentionnées à l'option d'achat de la promesse de vente, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771619)
(SD-2023-5164)

CE-20231101-3496

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12981-F - LOT 1 637 813

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12981-F, un montant de 4 791 100 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, dans le cadre de l'acquisition du lot 1 637 813 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de réserve foncière, conditionnellement à l'acquisition dudit lot par le conseil municipal.

(CT:1771619)
(SD-2023-5164)

CE-20231101-3497

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUGMENTATION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le programme «Acquisition de terrains - Divers» afin que celui-ci passe de 20 229 900 \$ à 23 579 900 \$ pour 2023.

(CT:1771619)
(SD-2023-5164)

CE-20231101-3498

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-12992

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12992 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2023-4691)



CE-20231101-3499

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-12992

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12992 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2023-4691)

CE-20231101-3500

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-12992

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12992 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2023-4691)

CE-20231101-3501

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -
CONSEIL DES LAVALLOISES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer Mme Nanor Kassis à titre de membre indépendante au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

(SD-2023-5244)

CE-20231101-3502

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MANDAT
RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES
DE LAVAL

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20210810-768, le conseil municipal constituait le Comité consultatif des personnes âgées de Laval et établissait son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement



et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20210810-768;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif des personnes âgées de Laval joint au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5247)

CE-20231101-3503

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE DE LA VILLE DE LAVAL

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20190709-562, le conseil municipal constituait le Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval et établissait son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs



membres. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190709-562;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval joint au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5263)

CE-20231101-3504

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20190709-561, le conseil municipal constituait le Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval et établissait son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190709-561;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval joint au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5264)

CE-20231101-3505

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - CONSEIL DES LAVALLOISES

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20190312-166, le conseil municipal constituait le Conseil des Lavalloises et établissait son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. De plus, certaines dispositions ont été ajoutées pour encadrer la procédure par laquelle les mandats sont confiés au comité par le comité exécutif et comment le comité peut faire des suggestions de mandats ou de sujets au comité exécutif. Aucune modification n'est proposée concernant les rôles, les responsabilités ou la composition du comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190312-166;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Conseil des Lavalloises joint au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5265)



CE-20231101-3506

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ SUR LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ DURABLE DE LA VILLE DE LAVAL

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20181204-906, le conseil a aboli la Commission des transports et a, par le fait même, constitué le Comité consultatif sur les transports et la mobilité durable (le «CCTMD»);

ATTENDU QUE, conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance revise périodiquement les mandats de toutes les instances internes de la Ville et procède à l'analyse de leurs activités afin de s'assurer que celles-ci répondent encore aux besoins de la Ville, que leur structure de gouvernance demeure à valeur ajoutée, que leur objet est accompli, etc.;

ATTENDU QUE malgré que le CCTMD soit constitué depuis le 4 décembre 2018, force est de constater que celui-ci a été inactif dans les dernières années et que de nombreuses discussions ont eu lieu à son sujet depuis, notamment à l'égard de son mandat qui est, actuellement, en redéfinition;

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20230110-66, le conseil a attribué un mandat spécifique au CCTMD qui vise la tenue d'une consultation publique impliquant les citoyens et les représentants d'organismes concernés et la transmission de recommandations afin de favoriser le développement et la consolidation du transport actif et durable;

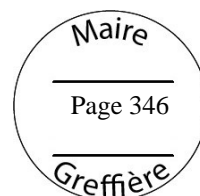
ATTENDU QU'il a été constaté qu'il y avait lieu d'apporter des modifications au mandat afin de revoir la composition du CCTMD et d'y ajouter la responsabilité de consultation publique dans la démarche de réalisation du Plan stratégique de mobilité durable («PSMD») qui prévoit déjà une démarche de consultation;

ATTENDU QU'en raison de la responsabilité spécifique du comité qui vise la tenue d'une consultation publique ainsi qu'en raison de la composition paritaire du comité entre les membres élus et les membres indépendants, le Secrétariat de la gouvernance recommande de modifier le nom du CCTMD pour «Comité sur les transports et la mobilité durable de la Ville de Laval»;

ATTENDU QUE le Bureau de la mobilité et le Secrétariat de la gouvernance recommandent d'adopter le mandat révisé du comité, joint au sommaire décisionnel, qui modifie notamment sa composition ainsi que ses rôles et responsabilités, et de mandater le Secrétariat de la gouvernance pour procéder au recrutement et pour présenter les recommandations quant aux nominations des membres du comité selon la nouvelle composition;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil:

d'adopter le mandat révisé du Comité sur les transports et la mobilité durable de la Ville de Laval joint au sommaire décisionnel;

de mandater le Secrétariat de la gouvernance pour procéder au recrutement et pour présenter les recommandations quant aux nominations des membres du comité selon la nouvelle composition.

(SD-2023-3645)

CE-20231101-3507

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 18 octobre 2023 à 9 h 01.

(SD-2023-5103)

CE-20231101-3508

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 18 octobre 2023 à 9 h 12.

(SD-2023-5103)

CE-20231101-3509

AUTORISATION - LICENCE D'UTILISATION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES DE LA VILLE DE LAVAL - TRAVAIL DE RUE ÎLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la licence d'utilisation des documents d'archives de la Ville de Laval à intervenir entre Ville de Laval et Travail de Rue Île de Laval pour permettre l'utilisation de documents des archives historiques de la Ville;

d'autoriser la cheffe de division de la gestion documentaire du Service du greffe à signer pour et au nom de la Ville ladite licence, de prescrire que ce document ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-5260)



CE-20231101-3510

VIREMENT DE CRÉDITS - FINANCES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 28-49176 au montant de 805 645 \$, taxes nettes incluses, en provenance de la réserve pour dépenses imprévues au budget de fonctionnement pour le renflouement des dépenses de main-d'oeuvre et de biens et services encourus lors de la crue printanière 2023 ainsi que la prise en charge du transport et de l'élimination des balayures de rue par le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, dont le détail apparaît au virement de crédit joint au sommaire décisionnel.

(SD-2023-3832)

CE-20231101-3511

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉOLUTION
AMENDÉE - PROPOSITION ACCEPTÉE - DIVULGATION DES
RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA VILLE**

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20180807-616, le conseil exigeait de son trésorier et Service des finances, notamment, la production et la présentation au conseil municipal d'états financiers aux 31 mars, 30 juin, 31 août et 31 décembre;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier de production et de présentation des états financiers au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'amender la résolution CM-20180807-616 afin que les dates de production et de présentation au conseil municipal des états financiers par le trésorier soient dorénavant les 30 avril, 31 août et 31 décembre de chaque année.

(SD-2023-5166)

CE-20231101-3512

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports de la trésorière du 18 septembre et du 18 octobre 2023 concernant des déboursés de 19 513 415,74 \$.

(SD-2023-5187)



Les discussions sur le point 28.4 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20231101-3513

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13061

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13061 modifiant le Règlement L-11590 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

(SD-2023-5273)

CE-20231101-3514

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports de la trésorière du 25 septembre et du 25 octobre 2023 concernant des déboursés de 102 381 053,49 \$.

(SD-2023-5318)

CE-20231101-3515

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
1593

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

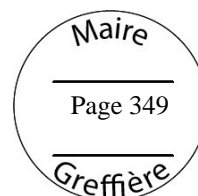
de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion des entraves;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-2167)

CE-20231101-3516

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1864



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1864, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de sel de déglçage pour les saisons hivernales 2024 et 2025, pour une période d'un an et 4 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Compass Minerals Canada Corp.
4 495 062,60 \$.

(CT:1764976)
(SD-2023-4374)

CE-20231101-3517

**QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT SP-30240**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, dans le cadre du contrat SP-30240 pour les travaux d'inspection, d'entretien, de mise à l'essai et de réparation sur demande des systèmes d'alarme incendie et gicleurs automatiques, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 143 718,75 \$ à Prévention incendie Safety First inc., dont le détail apparaît au rapport du Service des immeubles, parcs et espaces publics daté du 29 août 2023 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1765717)
(SD-2023-4482)

CE-20231101-3518

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1749**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1749, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour la réfection de toitures en bardeau d'asphalte, pour une période de 180 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Toitures des 2 rives inc.
258 463,80 \$.

(CT:1766904)
(SD-2023-4626)



CE-20231101-3519

DÉBUT ET SURVEILLANCE - CONTRAT DOS-1749

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Toitures des 2 rives inc. pour la réfection de toitures en bardeau d'asphalte, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Artesa inc. à effectuer le soutien technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour le soutien technique au montant de 1 473,24 \$ et la phase C pour la surveillance au montant de 1 964,32 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-999;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1749 par le conseil municipal.

(CT:1766904)
(SD-2023-4626)

CE-20231101-3520

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12900-F - CONTRAT DOS-1749

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12900-F, un montant de 265 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1749 par le conseil municipal.

(CT:1766904)
(SD-2023-4626)

CE-20231101-3521

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT DOS-2001

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2001, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour des services d'assistance technique pour l'établissement de la caractérisation des eaux usées brutes de la Ville de Laval, en prévision de l'intégration ou de l'optimisation du traitement secondaire aux stations de récupération des ressources de l'eau, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix et des documents de demande de prix:

Centre des Technologies de l'eau



347 080,78 \$.

(CT:1768150)
(SD-2023-4754)

CE-20231101-3522

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-2001

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 275 594 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des services d'assistance technique pour l'établissement de la caractérisation des eaux usées brutes de la Ville de Laval, en prévision de l'intégration ou de l'optimisation du traitement secondaire aux stations de récupération des ressources de l'eau, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'octroi du contrat DOS-2001 par le conseil municipal.

(CT:1768150)
(SD-2023-4754)

CE-20231101-3523

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1828

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1828, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et la livraison de produits chimiques pour les stations d'eau potable (Silicate de sodium, Aluminate de sodium, Polychlorure d'aluminium), pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Brenntag Canada inc.
lot 1
339 923,59 \$;

lot 2
6 808,13 \$;

Kemira Water Solutions Canada inc.
lot 3
373 381,31 \$;

lot 5
182 810,25 \$;

d'annuler l'appel d'offres pour les lots 4 et 6 dudit contrat.



(CT:1768206)
(SD-2023-4763)

CE-20231101-3524

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1781

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1781, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de grands ménages pour divers bâtiments municipaux, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Entretien Mana inc.
687 771,83 \$.

(CT:1769054)
(SD-2023-4846)

CE-20231101-3525

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1786

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-1786, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, concernant les services professionnels pour la réalisation d'une étude de stratégies de déploiement d'un service d'autopartage pour la Ville, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Gris Orange Consultant inc.
109 226,25 \$.

(CT:1769594)
(SD-2023-4899)

CE-20231101-3526

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1198

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1198, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'un système de gestion du contenu web (CMS) et les services professionnels pour l'implantation et le développement, pour



une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Vortex Solution inc.
1 914 649,93 \$.

(CT:1769629)
(SD-2023-4914)

CE-20231101-3527

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT SP-
30089

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre du contrat SP-30089 pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles des conteneurs semi-enfouis à chargement par grue, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 388 148,41 \$ à Environnement Routier NRJ inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté daté du 4 octobre 2023 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1770113)
(SD-2023-4970)

CE-20231101-3528

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
571

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre du contrat DOS-571 pour les services d'entretien, de réparation et de travaux divers de plomberie et de chauffage dans les bâtiments municipaux, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 171 312,75 \$ à Mécanicaction inc., dont le détail apparaît au rapport du Service des immeubles, parcs et espaces publics daté du 9 octobre 2023 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1770658)
(SD-2023-5044)



CE-20231101-3529

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1858

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des services professionnels en archéologie;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-5050)

CE-20231101-3530

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2079

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour un contrat à exécution sur demande de services professionnels d'architectes pour la préparation d'études, de plans et devis ainsi que les services durant les travaux de divers projets;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-5124)

CE-20231101-3531

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1744

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1744, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de location d'outils, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Location d'outils M.S. inc.
707 383,69 \$.



(CT:1771253)
(SD-2023-5126)

CE-20231101-3532

OCTROI - CONTRAT DOS-2065

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer le contrat DOS-2065, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour des services de formation «Contrôlez votre journée de travail avec la méthode M3Z», pour une période de 2 mois, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Académie Sylbert inc.
44 409,09 \$.

(CT:1771451)
(SD-2023-5148)

CE-20231101-3533

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1287

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de 8 ouvrages de surverses et stations de pompage;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-5159)

CE-20231101-3534

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2009

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service de connexions privées vers l'infonuagique pour la plateforme Azure (ExpressRoute);

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel



d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-5215)

CE-20231101-3535

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1994

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition de semences à gazon et de fertilisants;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-5230)

CE-20231101-3536

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1934

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-1934, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'une firme conseil pour recommander et mettre en place des indicateurs économiques afin de mesurer la vitalité, la diversité et le dynamisme économique de la région lavalloise, pour une période de 14 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Aviseo Conseil inc.
109 226,25 \$.

(CT:1772425)
(SD-2023-5250)

CE-20231101-3537

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1652

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1652, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les



travaux de plantation d'arbres et de revégétalisation de bretelles d'autoroute sur le territoire lavallois, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Urbex Construction inc.
787 058,49 \$.

(CT:1766147)
(SD-2023-4527)

CE-20231101-3538

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12985-F - CONTRAT DOS-1652

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12985-F, un montant de 678 400 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1652 par le conseil municipal.

(CT:1766147)
(SD-2023-4527)

CE-20231101-3539

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2041

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2041, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de déconstruction des bâtiments localisés aux 715, 735, 755 et 803, boulevard des Laurentides, pour une période de 30 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Excavation René St-Pierre inc.
310 431,35 \$.

(CT:1772165)
(SD-2023-5228)

CE-20231101-3540

DÉBUT ET SURVEILLANCE - CONTRAT DOS-2041

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Excavation René St-Pierre inc. pour les travaux de déconstruction des bâtiments localisés aux 715, 735, 755 et 803, boulevard des Laurentides, et ce, sur réception des



garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. à effectuer la surveillance durant la réalisation des travaux;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2041 par le conseil municipal.

(CT:1772165)
(SD-2023-5228)

CE-20231101-3541

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-2041

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 311 812 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2041 concernant les travaux de déconstruction des bâtiments localisés aux 715, 735, 755 et 803, boulevard des Laurentides, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1772165)
(SD-2023-5228)

CE-20231101-3542

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-396

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de remplacement du mur de soutènement de l'écran antibruit en arrière-lot des copropriétés situées du 360 au 870, rue Étienne-Lavoie;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-4818)

CE-20231101-3543

APPROBATION - ENTENTE - MINISTRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre de la Sécurité publique relative aux modalités de versement de subventions à la Ville pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue, pour l'exercice financier 2022-2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-2783)

CE-20231101-3544

**AUTORISATION - VERSEMENT - PRÊT - POSTURATION
INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le versement du prêt en faveur de Posturation inc., dont la demande a été approuvée par le Comité d'investissement conjoint (CIC) le 26 septembre 2023, au montant de 20 000 \$;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le chef de division services aux entreprises à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1770337)
(SD-2023-4994)

CE-20231101-3545

**APPROBATION - ENTENTE - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU
QUÉBEC**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-3) à intervenir entre la Ville de Laval et la Société d'habitation du Québec concernant le versement d'une contribution financière de 7 864 603 \$ en faveur de la Ville, en soutien à des projets de construction de logements abordables destinés aux personnes vulnérables;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.



(SD-2023-4646)

CE-20231101-3546

REMPLACEMENT CADASTRAL - VILLE DE LAVAL - PL-2023-118

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement des lots 1 454 709 et 3 188 675 du cadastre du Québec par les lots 6 509 125, 6 509 126, 6 509 127, 6 509 128, 6 540 464 et 6 540 465 projetés dudit cadastre, comme montré au plan préparé par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 15 mai 2023 sous le numéro 7376 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-4826)

CE-20231101-3547

ADOPTION - RÉOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOTS 1 730 620, 1 730 621 ET 2 057 084

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'exercer un usage temporaire au-delà de la période permise sur les lots 1 730 620, 1 730 621 et 2 057 084 du cadastre du Québec, situés au 3003, boulevard Le Carrefour, et de façon précise, d'y permettre:

l'usage temporaire «Événement spécial extérieur de labyrinthe thématique et récréatif (jeu d'aventure immersif)» faisant partie de l'usage temporaire «Événement spécial ou foire, spectacle extérieur, festival, fête populaire, marché de Noël, fête foraine et cirque», au sens du Règlement CDU-1, pour une seule période par année d'une durée d'au plus 6 mois consécutifs au lieu d'un maximum de 2



périodes par année n'excédant pas une durée de 25 jours consécutifs;

l'installation d'un maximum de 3 enseignes faisant l'objet d'un affichage informatif par terrain relié à cet usage au lieu d'au plus 2;

une superficie totale des enseignes reliées à cet usage d'un maximum de 26 mètres carrés au lieu d'au plus 12 mètres carrés;

l'installation de panneaux solaires desservant cet usage dans une cour avant;

une hauteur d'au plus 3,6 mètres carrés pour un panneau solaire installé sur un bâtiment ou un équipement desservant cet usage au lieu d'une hauteur maximale de 1,8 mètres carrés;

les représentations artistiques murales, au sens du Règlement CDU-1, sur les conteneurs desservant cet usage;

une période d'installation et de désinstallation des conteneurs desservant cet usage d'au plus 21 jours au lieu d'un maximum de 15 et 7 jours respectivement;

conditionnellement à ce que:

la durée de cette autorisation n'excède pas 6 années, soit à partir de l'année 2023 jusqu'à l'année 2028 inclusivement;

l'usage temporaire soit exercé uniquement sur l'une des parties des lots 1 730 620, 1 730 621 et 2 057 084 dudit cadastre identifiées au plan numéro CEG1141003-2_002 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

(SD-2023-4941)

CE-20231101-3548

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - LA
CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-51 de La Cité de la culture et du sport de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'installation d'une enseigne de jalonnement dynamique pour diriger le stationnement de véhicules automobiles dans la cour avant secondaire adjacente au boulevard de la Concorde Ouest, sur le lot 2 866 043 du cadastre du Québec, situé au 1950, rue Claude-Gagné:

la localisation de l'enseigne de jalonnement à proximité d'une allée de stationnement au lieu d'être située en bordure d'une allée d'accès;

une superficie d'enseigne de 3,4 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 2 mètres carrés;



et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-241.

(SD-2023-5014)

CE-20231101-3549

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
VAROUJAN BEDROS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-53 de Varoujan Bedros, propriétaire, à l'effet d'autoriser le morcellement des lots 1 190 509 et 1 289 506 (lots projetés 6 593 381 et 6 593 382) du cadastre du Québec d'une largeur respective de 14,12 mètres et de 14,51 mètres au lieu d'un minimum de 15,08 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-242.

(SD-2023-5016)

CE-20231101-3550

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
SUCCESSION CLAUDETTE GAUTHIER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-49 de Succession Claudette Gauthier, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la subdivision du lot 1 999 720 du cadastre du Québec, situé au 2950, boulevard Lévesque Est:

une largeur de 14,33 mètres pour chacun des lots projetés, alors que la règle d'insertion prévue à l'article 940 du CDU-1 prescrit une largeur minimale de 17,23 pour chacun de ces lots;

une habitation unifamiliale jumelée qui présente une somme des marges latérales de 4,01 mètres, alors qu'une somme minimale des marges latérales de 9 mètres est prescrite;

une habitation unifamiliale jumelée qui présente une somme des marges latérales de 7,86 mètres, alors qu'une somme minimale des marges latérales de 9 mètres est prescrite;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-244.

(SD-2023-5030)



CE-20231101-3551

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
FRANTZ SAINTELLEMY ET VICKIE JOSEPH

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage L-2000 DM-2023-55 de M. Frantz Saintelley et Mme Vickie Joseph, propriétaires, à l'effet d'autoriser que la résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 667 972 du cadastre du Québec, 120, rue les Érables, puisse se localiser à 3,08 mètres (10 pieds et 1 pouce) de la ligne latérale de terrain, alors que le Règlement L-2000 prescrit une marge latérale minimale de 3,81 mètres (12 pieds et 6 pouces), et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-245.

(SD-2023-5033)

CE-20231101-3552

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9354-
6893 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-60 de 9354-6893 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'un bâtiment industriel d'un étage sur le lot 6 474 137 du cadastre du Québec, 4 matériaux de revêtement extérieur au lieu d'un maximum de 3 matériaux, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-246.

(SD-2023-5034)

CE-20231101-3553

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
RÉJEANNE LAVENTURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2023-61 de Mme Réjeanne Laventure, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment projeté sur le lot 1 982 413 du cadastre du Québec, 34, rue de l'Île-Mathieu:

une somme minimale des marges latérales de 3,36 mètres, alors que le CDU-1 prescrit une somme minimale des marges latérales de 6 mètres;

un escalier extérieur donnant accès au 2e étage du bâtiment principal,



alors que dans une cour avant un escalier peut seulement donner accès au rez-de-chaussée et au sous-sol;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-247.

(SD-2023-5035)

CE-20231101-3554

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RF LAVAL II

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 DM-2023-62 de Société en commandite RF Laval II, propriétaire, à l'effet d'autoriser, sur les lots 6 563 145, 1 762 076 et 6 563 147 du cadastre du Québec, une largeur d'allée d'accès pouvant aller jusqu'à 14,58 mètres pour les tournants, en cour avant et en cour avant secondaire, alors que la largeur d'une allée d'accès menant directement à une rue ne peut excéder 12 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-248.

(SD-2023-5038)

CE-20231101-3555

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - FRANTZ
SAINTELLEMY ET VICKIE JOSEPH

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale PI-2021-0220 de M. Frantz Saintelley et Mme Vickie Joseph, propriétaires, à l'effet de permettre le déplacement, l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 5 667 972 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-249.

(SD-2023-5041)

CE-20231101-3556

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9354-
6893 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0053 de 9354-6893 Québec inc.,



propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment industriel isolé d'un étage sur le lot 6 474 137 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-251.

(SD-2023-5043)

CE-20231101-3557

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RF LAVAL II

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0071 de Société en commandite RF Laval II, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment industriel isolé d'un étage sur les lots 1 762 076, 6 563 144, 6 563 145 et 6 563 147 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-252.

(SD-2023-5045)

CE-20231101-3558

DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE ACCEPTÉE -
TRUDEL STUDIOS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de M. Michel Trudel, pour Trudel Studios, à l'effet de modifier le SADR pour remplacer l'affectation Urbaine par l'affectation Industrielle pour le lot 6 519 773 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes:

que la réglementation municipale pourra autoriser un projet dont l'usage est associé à la fonction Industrie seulement aux conditions suivantes:

des dispositions normatives ou discrétionnaires (PIIA) permettent de limiter les impacts associés aux nuisances de cet usage sur un terrain voisin (ex.: talus, plantation d'arbres et de végétaux, localisation des bâtiments, étude proposant des solutions visant à limiter les nuisances);

des dispositions discrétionnaires (PIIA) prévoient des critères encadrant l'implantation, le gabarit, la qualité architecturale et l'aménagement paysager, de façon à tendre vers la meilleure intégration possible avec un milieu environnant pouvant accueillir la fonction résidentielle;

que les fonctions complémentaires suivantes soient prohibées:
Gestion des matières résiduelles et Dépôt de neige usée;



que la fonction complémentaire Activité de récréation intensive soit autorisée seulement si elle est compatible avec un milieu environnant pouvant accueillir la fonction résidentielle en matière de localisation, d'implantation, de gabarit, de superficie, de circulation générée, d'impact, de rayonnement, etc.;

d'accepter la demande de M. Michel Trudel, pour Trudel Studios, aux mêmes conditions énumérées ci-dessus, visant à modifier le CDU-1, afin de créer une zone ZI.2 spécifique pour le lot 6 519 773 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-258;

de demander aux services de l'urbanisme et des affaires juridiques de préparer le projet de règlement requis.

(SD-2023-5062)

CE-20231101-3559

REMPLACEMENT CADASTRAL - PANAGIOTIS KALADZIS ET NICK STATHAS - PL-2023-127

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 139 000 \$.

(SD-2023-5099)

CE-20231101-3560

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - URBANISME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier et d'autoriser la participation de 12 employés du Service de l'urbanisme au Congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec «À la croisée des chemins» qui a lieu du 1er au 3 novembre 2023 à Sherbrooke, au montant de 16 213,61 \$.

(CT:1771128)
(SD-2023-5110)

CE-20231101-3561

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation d'habitation de Laval au montant de 750 000 \$, pour un soutien à la mission de l'organisme, pour les années 2023 à 2027;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1772418)
(SD-2023-5249)

CE-20231101-3562

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - MARIA LUGIA MENGHINI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2023-8 de Maria Luigia Menghini, propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation bifamiliale sur le lot 1 640 014 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme CCU-2023-263.

(SD-2023-5310)

CE-20231101-3563

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - ALIONA CUNDEV

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2023-17 de Aliona Cundev, propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation bifamiliale jumelée sur le lot 1 472 677 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme CCU-2023-264.

(SD-2023-5313)

CE-20231101-3564

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
INVESTISSEMENT MATTAWA S.E.N.C. ET AL.



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale PI-2022-0224 d'Investissement Mattawa S.E.N.C. et al., propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment multifamilial par la construction de la phase 2 de 10 étages sur les lots 5 412 961, 5 412 963 et 5 549 186 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-265.

(SD-2023-5315)

CE-20231101-3565

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
NADÈGE LENORMAND-DAUVERGNE ET IMED MEDDEB**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0020 de Mme Nadège Lenormand-Dauvergne et M. Imed Meddeb, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 469 525 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-266.

(SD-2023-5317)

CE-20231101-3566

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - ANDRÉ
DE MAISONNEUVE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0091 de M. André De Maisonneuve, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 854 332 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-267.

(SD-2023-5321)

CE-20231101-3567

**DEMANDE DE PPCMOI REFUSÉE - GERMAN SALAS GASPAR
ET JUAN SEBASTIAN SALAS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande de MM. German Salas Gaspar et Juan



Sebastian Salas, propriétaires, visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 3 258 683 du cadastre du Québec, afin d'y permettre l'exercice d'élevage d'alpagas du groupe d'usages «Élevage (A2)», au sens du Règlement CDU-1 et de ses usages additionnels, pour les raisons suivantes:

le terrain est en zones inondables et le projet contrevient à l'article 6 du Règlement sur les exploitations agricoles (LQE, chapitre Q-2, r. 26);

le terrain est très petit et représente un enjeu important quant au respect de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal et au Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés à venir (chapitre B-3.1);

le groupe d'usages «Élevage (A2)» est autorisé dans la zone agricole permanente, lequel constitue un milieu mieux adapté à un tel usage;

l'élevage d'animaux demeure restreint sur le territoire en raison des exigences de distances séparatrices du SADR;

le projet serait dérogatoire aux exigences de verdissement et contraire aux intentions en zone de protection T1.2;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme CCU-2023-268.

(SD-2023-5326)

CE-20231101-3568

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT OS-SP-30015

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Tetra Tech QI inc. à préparer une étude de plan directeur d'égouts, de conformité, de gestion et de réduction des débordements pour les secteurs Renaud (L-230) et Industriel, dans le cadre des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'études hydrauliques et hydrologiques, d'études de préfaisabilité et d'études de conception préliminaire pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, au montant de 458 013,26 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30015, lot 2, entente-cadre.

(CT:1765548)

(SD-2023-4443)

CE-20231101-3569

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT OS-SP-30015



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 418 228 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement d'un mandat professionnel prévu au contrat OS-SP-30015, pour une étude de plan directeur d'égouts, de conformité, de gestion et de réduction des débordements dans les secteurs Renaud (L-230) et Industriel, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'autorisation du mandat par le conseil municipal.

(CT:1765548)
(SD-2023-4443)

CE-20231101-3570

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS MUNICIPAL VERT
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser la directrice du Service de l'ingénierie à présenter à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV), volet projet pilote: qualité des eaux de ruissellement;

de s'engager à respecter toutes les modalités du Guide de présentation des demandes de financement du FMV qui sont applicables à la Ville;

de s'engager auprès de la FCM à payer sa part des coûts du projet suivant l'autorisation du projet pilote ainsi qu'à payer le coût des activités engagées.

(SD-2023-4925)

CE-20231101-3571

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la modification de la signalisation de stationnement et de sens unique dans l'accès est du Centre communautaire Groulx, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 23-SI/203 préparés par le Service de l'ingénierie le 29 septembre 2023;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.



(SD-2023-4939)

CE-20231101-3572

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-561

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser WSP Canada inc. à procéder à la conception pour l'ajout de traverses piétonnes et sonores, à préparer les documents d'appel d'offres, à effectuer la surveillance des travaux pendant la construction et à réaliser les études complémentaires au besoin dans le cadre des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour divers projets d'électrotechniques municipaux, au montant total de 295 142,18 \$, à savoir:

le volet B «phase de conception - plans et devis» visant à réaliser les plans et devis du projet, au montant de 237 654,68 \$;

le volet D «études complémentaires» visant à faire les études complémentaires au besoin hors mandat afin de bonifier les différents volets du projet, au montant de 57 487,50 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-561, lot 2, entente-cadre.

(CT:1770282)
(SD-2023-4992)

CE-20231101-3573

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12987-F - CONTRAT DOS-561

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponible au Règlement L-12987-F, un montant de 269 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat à WSP Canada inc. par le conseil municipal.

(CT:1770282)
(SD-2023-4992)

CE-20231101-3574

RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROGRAMMATION
RÉVISÉE - ENGAGEMENT - TAXE SUR L'ESSENCE ET
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution



du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la municipalité;

de s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation des travaux révisée, version 4, jointe au sommaire décisionnel et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales;

de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des 5 années du programme;

de s'engager à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux révisée, version 4, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

(SD-2023-5004)

CE-20231101-3575

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - INGÉNIERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 20 employés du Service de l'ingénierie à participer au Congrès INFRA 2023 du Centre d'expertise et de recherche en



infrastructures urbaines (CERIU) qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2023 en mode virtuel, au montant de 15 887,25 \$.

(CT:1771449)
(SD-2023-5147)

CE-20231101-3576

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - PARTICIPATION -
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE -
APPROBATION - CONVENTION DE RÉALISATION - HYDRO-
QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Laval est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet Le Corbusier sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 593 798 \$;

ATTENDU QUE la Ville a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue en août 2022, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser la participation de la Ville au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) et d'autoriser la cheffe du bureau des affaires gouvernementales à déposer et à signer pour et au nom de la Ville la fiche de présentation de l'initiative pour le projet Le Corbusier auprès d'Hydro-Québec;

d'approuver la convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du PMVI à intervenir entre Ville de Laval et Hydro-Québec pour le projet Le Corbusier;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.



(SD-2023-5083)

CE-20231101-3577

**AUTORISATION - INTERVENTION DE PLANTATION
D'ARBRES - NOUVLR**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser NouvLR à effectuer des interventions de plantation d'arbres ornementaux et d'un jeune boisé sur des terrains municipaux, dans le cadre de compensations pour le projet REM, conformément au document «Plantations d'arbres par NouvLR pour projet REM» daté du 19 octobre 2023 joint au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5200)

CE-20231101-3578

**AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au montant de 445 480,51 \$, pour le projet de plantation d'arbres et de revégétalisation de bretelles d'autoroutes sur le territoire lavallois, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière;

de signifier à la CMM que la Ville de Laval s'engage à payer sa part d'investissement au projet;

de confirmer l'engagement de la Ville à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement.

(SD-2023-5115)

CE-20231101-3579

**APPROBATION - ENTENTE D'UTILISATION - COLLÈGE
LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver l'entente d'utilisation de la piscine du Collège Laval à intervenir entre le Collège Laval et la Ville de Laval, de façon rétroactive au 1er janvier 2022, pour les années 2022, 2023 et 2024 au montant total de 90 001,86 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1754890)
(SD-2023-2997)

CE-20231101-3580

**AUTORISATION - MISE EN OEUVRE - PROGRAMME -
PATINOIRES EXTÉRIEURES - 2023-2024**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la mise en oeuvre du programme annuel de gestion des patinoires extérieures pour la période d'opérations 2023-2024 qui s'échelonne du 30 décembre 2023 au 3 mars 2024, avec possibilité de préouverture progressive à compter du 23 décembre et de prolongation jusqu'au 10 mars, si la température et la disponibilité du personnel le permettent;

d'approuver les emplacements mentionnés au chapitre 3 du document joint au sommaire décisionnel comme lieux d'activités pour le programme des patinoires extérieures, saison 2023-2024;

d'autoriser le Service des travaux publics à préparer les plans de site et à procéder au montage des bandes temporaires dans les sites décrits au chapitre 3 dudit document;

d'autoriser le Service des immeubles, parcs et espaces publics à rendre fonctionnel les systèmes d'éclairage requis pour chaque patinoire, tel que décrit au chapitre 5 dudit document.

(SD-2023-4755)

CE-20231101-3581

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE
LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière au nom de la Ville de Laval auprès du ministère de la Culture et des Communications, en lien avec le Programme d'aide aux initiatives de partenariat 2023-2024, au montant total de 514 156



\$;

de s'engager à respecter les modalités et conditions d'octroi de l'aide financière;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite demande, constituant la convention d'aide financière.

(SD-2023-4757)

CE-20231101-3582

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS
SUPPLÉMENTAIRES - ENTENTE DE SERVICES -
CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 429 642 \$ pour couvrir les frais des autres services relatifs à l'entente de services intervenue entre la Ville de Laval et la Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) concernant les services reliés à la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

(CT:1769220)
(SD-2023-4866)

CE-20231101-3583

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - 1ER
AVENANT - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le 1er avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, pour le terme 2021-2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-4972)



CE-20231101-3584

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
PRÉSENTATION DE PROJETS - ENGAGEMENT - MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser la présentation des projets suivant au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRSPA):

Construction d'un chalet et piscine au parc Pie-X et divers aménagements extérieurs (soccer, patinoire réfrigérée et autres) (54-00052) - Volet 1;

Construction d'un chalet au parc Cousteau, incluant jeux d'eau (54-00054) - Volet 1;

Aménagement d'un espace vert dans le secteur Trait-Carré (54-00091) - Volet 2;

Acquisition de bâtiments mobiles et toilettes publiques dans les parcs (54-00072) - Volet 2;

de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-5098)

CE-20231101-3585

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - AU PANIER DE
CHOMEDEY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Au Panier de Chomedey concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 7 933 \$ pour la réalisation du projet «Les Cafés citoyens d'Au Panier; pour aller vers vous pour rester en contact !», et ce, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771366)
(SD-2023-5141)

CE-20231101-3586

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Bureau de consultation Jeunesse inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 65 587 \$ pour la réalisation du projet «Espace collectif 18-25», et ce, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771366)
(SD-2023-5141)

CE-20231101-3587

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ENFANT D'ABORD

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Enfant d'abord concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 48 969 \$ pour la réalisation du projet «Nouvelle aire - Jardins collectifs», et ce, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771366)
(SD-2023-5141)



CE-20231101-3588

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE -
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE PROMOTION DE
PERSONNES HANDICAPÉES DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Regroupement des Organismes de Promotion de Personnes Handicapées de Laval (ROPPHL) concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 45 178 \$ pour la réalisation du projet «Formation et accompagnement sur l'accessibilité universelle», et ce, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771366)
(SD-2023-5141)

CE-20231101-3589

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - HABITATIONS
L'ENVOLÉE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et les Habitations l'Envolée de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 95 953 \$ pour la réalisation du projet «Accompagnement global des personnes dans la saine gestion alimentaire par le biais d'ateliers de cuisines collectives et d'ateliers individualisés», et ce, relativement à l'entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2024 et à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771366)
(SD-2023-5141)



CE-20231101-3590

**APPROBATION - ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE -
TABLE DE CONCERTATION DE LAVAL EN CONDITION
FÉMININE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Table de concertation de Laval en condition féminine concernant le versement d'une bonification maximale au montant de 22 880 \$, portant la subvention maximale totale à 73 395 \$, pour la réalisation du projet «Formation et accompagnement ADS+», et ce, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771366)
(SD-2023-5141)

CE-20231101-3591

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE - BUREAU D'AIDE
ET D'ASSISTANCE FAMILIALE PLACE ST-MARTIN**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin concernant le versement d'une bonification maximale au montant de 174 999 \$, portant la subvention maximale totale à 410 592 \$, pour la réalisation du projet «Implantation d'Avenir de femmes phases I et II», et ce, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771371)
(SD-2023-5142)



CE-20231101-3592

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE - FEMMES EN
EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Femmes en emploi concernant le versement d'une bonification maximale au montant de 69 548 \$, portant la subvention maximale totale à 236 433 \$, pour la réalisation du projet «Laval mobilisée pour l'intégration et le maintien en emploi des femmes immigrantes et racisées», et ce, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771371)
(SD-2023-5142)

CE-20231101-3593

APPROBATION - PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023-2024 -
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les priorités d'interventions 2023-2024 de la Ville de Laval en matière de développement social et culturel, dans le cadre du soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds régions et ruralité, volet 2, soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, soit:

le développement de pôles d'animation en muséologie;
le développement culturel;
le soutien à la concertation locale et régionale;
le développement social.

(SD-2023-5170)

CE-20231101-3594

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - LA PARENTÈLE
DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval



et La Parentèle de Laval inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 88 310 \$ pour la réalisation du projet «S'arrimer à notre nouvelle réalité», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3595

**APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - RELAIS
COMMUNAUTAIRE DE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Relais communautaire de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 38 331 \$ pour la réalisation du projet «La sécurité avant tout dans notre milieu de vie», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3596

**APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON DES
ENFANTS LE DAUPHIN DE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison des enfants Le Dauphin de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 35 000 \$ pour la réalisation du projet «On prend soin de notre maison des enfants», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.



(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3597

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE DE
PÉDIATRIE SOCIALE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de pédiatrie sociale Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 47 314 \$ pour la réalisation du projet «Espace Bienveillance - phase préparatoire», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3598

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - BUREAU D'AIDE
ET D'ASSISTANCE FAMILIALE PLACE ST-MARTIN INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 105 300 \$ pour la réalisation du projet «Aménagement d'Avenir de femmes», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3599

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - OASIS, UNITÉ
MOBILE D'INTERVENTION



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'OASIS, Unité mobile d'intervention concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 65 000 \$ pour la réalisation du projet «Un toit pour tous», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3600

**APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - DIAPASON-
JEUNESSE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Diapason-Jeunesse concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 37 437 \$ pour la réalisation du projet «Accroître le sentiment de sécurité», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3601

**APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON LE
PRÉLUDE INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison le Prélude inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 75 000 \$ pour la réalisation du projet «Étude des besoins d'espace de la Maison le Prélude», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-



président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3602

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION
LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE
MENTAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 150 000 \$ pour la réalisation du projet «Un phare pour améliorer la santé mentale de notre population», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3603

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE DE
RÉFÉRENCE DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de Référence des élèves issus de l'immigration (CREII) concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 28 339 \$ pour la réalisation du projet «Achat de matériel et de mobilier», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)



CE-20231101-3604

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON DES
JEUNES DU MARIGOT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison des jeunes du Marigot concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 101 000 \$ pour la réalisation du projet «Réfection de la bâtisse et immobilisations», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3605

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - UNIO MARCHÉ
LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et UNIO Marché Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 45 405 \$ pour la réalisation du projet «Consolidation de la gouvernance», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3606

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON DES
JEUNES DE LAVAL-OUEST INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison des jeunes de Laval-Ouest inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 117 075 \$ pour la



réalisation du projet «Réfection de la bâtisse et immobilisations», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3607

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON DE LA FAMILLE DE ST-FRANÇOIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison de la famille de St-Francois concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 152 785 \$ pour la réalisation du projet «Nouvelle localisation», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3608

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ENFANT D'ABORD

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Enfant d'abord concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 108 155 \$ pour la réalisation du projet «Planification stratégique et évaluation des besoins d'espace», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)



(SD-2023-5203)

CE-20231101-3609

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - SERVICE
POPULAIRE DE PSYCHOTHÉRAPIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Service populaire de psychothérapie concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 18 000 \$ pour la réalisation du projet «Sécurité des données de nos clients - Achat de logiciels», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3610

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - SOURIRES
SOLIDAIRES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Sourires solidaires concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 72 484 \$ pour la réalisation du projet «Parcours-patient et outils pour les enfants à besoins particuliers», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

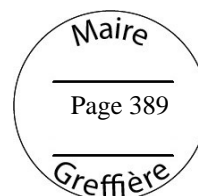
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3611

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE
S.C.A.M.A.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre S.C.A.M.A. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 168 970 \$ pour la réalisation du projet «Planification stratégique», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3612

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON MARIE-MARGUERITE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison Marie-Marguerite concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 75 000 \$ pour la réalisation du projet «Démarrage de la ressource d'hébergement», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3613

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - LA MAISON DE QUARTIER DE FABREVILLE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison de quartier de Fabreville inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 76 500 \$ pour la réalisation du projet «Rénovation du secteur jeunesse», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins



des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3614

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - FEMMES EN EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Femmes en Emploi concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 87 395 \$ pour la réalisation du projet «Un milieu de travail convivial et inclusif, pour favoriser le bien-être et la productivité !», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3615

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE D'IMPLICATION LIBRE DE LAVAL EN RÉADAPTATION SOCIALE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 13 797 \$ pour la réalisation du projet «Acquisition des outils et équipement informatique», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)



CE-20231101-3616

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION POUR LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de prévention et d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle (CPIVAS) inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 148 726 \$ pour la réalisation du projet «UniEs dans la diversité», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3617

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE DE BÉNÉVOLAT ET MOISSON LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de bénévolat et Moisson Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 70 950 \$ pour la réalisation du projet «Achat d'un nouveau chariot élévateur», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3618

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval



et le Comité d'animation du troisième âge de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 34 654 \$ pour la réalisation du projet «Un site web branché pour des aînés informés», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3619

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - BONJOUR
AUJOURD'HUI ET APRÈS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Bonjour aujourd'hui et après inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 38 881 \$ pour la réalisation du projet «Nouveau logiciel de base de données», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

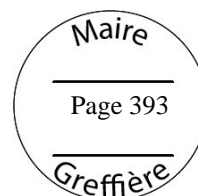
CE-20231101-3620

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - LA MAISON 100
LIMITES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison 100 Limites concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 35 000 \$ pour la réalisation du projet «Implantation de la solution logicielle ASO», dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.



(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3621

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - INTERACTION
LOISIRS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et InterAction Loisirs concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 54 500 \$ pour la réalisation du projet « Mise à niveau des ressources informatiques et technologiques », dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771944)
(SD-2023-5203)

CE-20231101-3622

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - L'ÎLOT - CENTRE DE CRISE ET DE
PRÉVENTION DU SUICIDE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et L'îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 400 000 \$, pour la réalisation du projet « Projet de relocalisation / L'Archipel de l'îlot », et ce, dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771946)
(SD-2023-5205)

CE-20231101-3623

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - GROUPE D'ENTRAIDE LA ROSÉE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Groupe d'Entraide La Rosée concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 200 000 \$, pour la réalisation du projet «Aménagement d'infrastructures», et ce, dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771946)
(SD-2023-5205)

CE-20231101-3624

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - LA MAISON L'ESTHER**

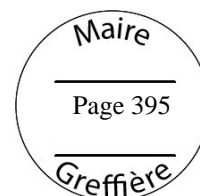
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et La Maison l'Esther concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 300 167 \$, pour la réalisation du projet «Consolidation, construction et agrandissement», et ce, dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1771946)
(SD-2023-5205)

Les discussions sur le point 60.12 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.



À 9 h 26, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe